Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_73-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_73

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **vendredi 05 juin**, à 19 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 29 mai 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme CAVRET Florence, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme FORESTIER Anne pouvoir à DESBOIS Jean-Pascal, M. COCHARD Alain pouvoir à Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck pouvoir à M. ROUSSEAU David, Mme PORÉE Fabienne pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme BELLIS Nathalie pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CORNU-HUBERT Rozenn.

Absents excusés : -

Absents :

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU David, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_73-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

26-73)BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – CAMPING MUNICIPAL du « Vieux Châtel » - MODIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE

Rapporteurs : M. Joël LE BESCO, Maire et Mme Marie-Noële LEGROS, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.1 FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les règles de la comptabilité publique, et les nomenclatures applicables,
VU les articles 11 et 13 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,
VU la délibération n° 26-24 du 1er avril 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
VU la délibération n° 26-39 du 29 avril 2026 prenant acte de l'affectation des résultats du budget du camping municipal du "Vieux Châtel",
Vu la délibération n°26-44 du 29 avril 2026 votant le budget 2026 du camping municipal du Vieux Châtel,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 du camping municipal du "Vieux Châtel",
CONSIDERANT le vote au chapitre des deux sections.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du camping municipal du "Vieux Châtel" selon les montants budgétaires suivants :

Fonctionnement H.T.		Investissement H.T.	
Dépenses	**108 140 €**	Dépenses	**93 021 €**
Recettes	**108 140 €**	Recettes	**93 021 €**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_73-DE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

D. ROUSSEAU

Le Maire,

J. LE BESCO